

M. Hans BRUNHART (Chef du Gouvernement, Liechtenstein) (interprétation de l'allemand) : Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Président Mitterrand, Président de la République française ainsi que la ville de Paris pour cette magnifique hospitalité. Le pays hôte a vraiment mis à la disposition du Sommet de la CSCE un cadre étincelant. Ce qui est encore plus remarquable, c'est l'esprit d'ouverture et de compréhension qui réunit ici les Etats participants autour d'une sorte de table familiale européenne et transatlantique.

Dans ce climat, les grands et les petits se sentent vraiment à l'aise et c'est cette atmosphère qui a également imprégné tout le déroulement du Sommet.

Il nous semble que c'est de bon augure pour cette nouvelle phase de la CSCE qui commence aujourd'hui, phase de coopération intensifiée et d'institutionnalisation. Les décisions qui seront prises dans ce sens resteront associées au nom de la capitale de la France, comme Helsinki pour le processus de la CSCE.

Conscients des grandes et petites étapes des processus de la CSCE - des critères ont été fixés à ces divers moments, des directives mises au point qui, pour les relations entre Etats membres et la coexistence des êtres humains qui y habitent, sont d'une très grande signification - conscients de tout cela nous sommes venus à Paris pour procéder à une évaluation d'ensemble et prendre des décisions porteuses d'avenir.

Et dans l'optique du Liechtenstein, il convient de préciser ce qui suit : tout d'abord, aujourd'hui dix-huit ans après le début de la CSCE, nous reconnaissons le bien-fondé des décisions prises alors. Lors de l'ouverture des négociations à Helsinki, nous avons dit, je me permets de citer une partie des déclarations du Liechtenstein à l'époque, ce qui suit :

"Créer une base nouvelle pour la coopération, les rapports de bon voisinage entre les peuples de l'Europe, en préservant leur identité, leurs droits souverains et leurs particularités, c'est là ce qui trouve une résonance profonde auprès des hommes et des femmes qui habitent dans cette région, que ce soit l'ancienne génération qui, à la suite de la dernière guerre, a connu des souffrances indicibles, que ce soit la jeune génération

qui recherche un horizon nouveau et un avenir positif, il est sûr et certain que la plus grande partie des êtres humains qui habitent en Europe souhaite du fond du coeur dépasser les conséquences de la guerre. Les préjugés anciens, les positions tranchées qui se fondent sur la crainte et la méfiance doivent être abandonnés. Bien entendu, on ne se rapprochera de cet objectif qu'une fois que les causes de la crainte et de la tension auront été prises en compte de manière réaliste dans les travaux de la Conférence".

Cette citation remonte à l'année 1972. Aujourd'hui, à Paris, nous pouvons constater qu'il en est ainsi : l'Europe est libre, l'Europe est démocratique et unie. Le Document du Sommet de Paris, une Grande Charte de la coopération européenne, en est l'expression et ce succès est créateur de confiance pour l'avenir.

Mais par ailleurs, et du reste le Document du Sommet de Paris l'exprime aussi bien, il est deux choses que nous ne saurions oublier :

En premier lieu, quelle qu'ait été en effet la constance avec laquelle les délégations engagées dans la négociation ont poursuivi leurs buts, l'échec les guettait s'il n'y avait eu des hommes et des femmes courageux, des dissidents, des ouvriers, des jeunes, et puis dans leur sillage des peuples entiers et leurs dirigeants, pour élever leurs voix haut et fort et porter témoignage de la liberté et de la dignité, avec héroïsme vis-à-vis de la puissance de l'Etat. Nos négociateurs n'ont pu que consigner ce pourquoi, ailleurs, des hommes et des femmes étaient prêts à payer de leur vie.

En second lieu, la CSCE ne connaît ni vainqueur ni vaincu. Etant donné l'absurdité d'une autre guerre européenne, les trente-cinq Etats, ensemble, ont pu se frayer un chemin pour aboutir à une attitude nouvelle. Le modèle de négociation équitable de la CSCE, qui permet à chacun de demeurer sur ses positions jusqu'à ce qu'il soit convaincu lui-même d'une nouvelle ouverture, ce chemin laborieux qui mène au consensus, a transformé des adversaires en partenaires et, en fin de compte, même en amis.

Et j'aimerais maintenant donner libre expression à ma joie quand je pense à ce qui est contenu dans une section du Document de Paris, en matière d'unité. En effet, nous sommes heureux de voir qu'il y a une Allemagne

unifiée, que nous accueillons chaleureusement, avec les Etats-Unis et le Canada, au sein d'une Europe une et unie, dans le cadre de la CSCE.

La conclusion d'un Traité sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe ouvrira la voie à d'autres succès dans le cadre de la CSCE. Grâce à ce Traité, les forces armées des vingt-deux Etats qui ont une responsabilité spéciale en matière de sécurité en Europe se voient réduites pour la première fois. Et ce qui a assuré dans le passé la réussite de la CSCE doit également déterminer à l'avenir les rapports entre les Etats membres, car ce n'est qu'en partant du principe du respect de l'égalité souveraine de tous les Etats participants que l'on peut fonder l'avenir sur des relations amicales et ce, tout particulièrement en ce qui concerne les nouvelles mesures à prendre dans la perspective de l'institutionnalisation de la CSCE.

La vie du reste va nous placer devant des tâches et des difficultés nouvelles, les problèmes de ces hommes et de ces femmes, il faudra les résoudre. Quels sont ces problèmes ? L'expérience quotidienne nous l'apprendra, qu'il suffise de penser aux expériences de l'Europe centrale et orientale. Il faut aider ces gens à résoudre leurs problèmes. Pour ce faire, il y a et il y aura les institutions de la CSCE, de nouvelles institutions de coopération, décidées ici à Paris et qui marquent ainsi le début d'une deuxième étape du processus de la CSCE.

Le but de cette institutionnalisation ne saurait être la création, à l'intérieur de la CSCE, d'une bureaucratie. Les institutions sont faites pour servir les êtres humains et les peuples. Et il faut discuter à fond des questions qui se posent dans un esprit d'ouverture. Il faut respecter les diverses conceptions et, avant tout, la CSCE doit sauvegarder sa capacité à réagir spontanément aux problèmes nouveaux qui se posent en faisant preuve d'imagination et en comprenant les problèmes de ses partenaires.

Et c'est cet esprit d'Européen authentique qui doit faire ses preuves en reconnaissant la valeur de la diversité et de la fidélité à soi-même, qui, associées, permettent de s'ouvrir aux autres. Puis-je évoquer à cet égard le problème des minorités, ou plutôt le rôle des minorités en Europe, qui consiste

à jeter des ponts permettant, en fin de compte, de transcender les frontières et d'enrichir la vie commune européenne. C'est d'ailleurs ce que prévoit le Document de Paris.

Et certainement le Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats participants aura à l'avenir des tâches très importantes à régler. C'est à lui qu'il appartient de conduire en ce sens la coopération entre trente-quatre partenaires souverains et de préserver ainsi l'amitié qui les lie tous.

Le Conseil de l'Europe s'est tout récemment ouvert à la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale. Cette organisation, de ce fait, doit également être appelée à jouer, dans le cadre du processus de la CSCE, un rôle à la hauteur de son expérience, surtout dans les domaines de l'édification de la démocratie, de la sauvegarde des droits de l'homme et de la coopération culturelle.

La création d'une instance parlementaire de la CSCE devrait, à notre avis, se fonder sur le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le vaste programme futur de la CSCE est pour nous tous un grand défi. J'aimerais à ce propos citer encore un bref passage de notre déclaration de l'année 1972 :

"Toute proportion gardée, le peuple du Liechtenstein et son gouvernement sont donc prêts et désireux de coopérer avec les autres peuples et les autres gouvernements pour apporter leur contribution à la cause commune".

C'était là la déclaration que nous avons faite en son temps, et je voudrais ajouter qu'encouragé par le succès même de la CSCE, notre petit pays aimerait lui aussi participer à l'oeuvre commune qui consiste à édifier une Europe unie dans ces objectifs démocratiques qui sont les siens. Je vous remercie, Monsieur le Président.